HK/HO BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2014- 378 /PRES/PM/MPFG/MEF/ MATS/MATD portant adoption du programme une femme, un acte de naissance.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n° 2009-672/PRES/PM/MEF/MPF du 7 octobre 2009 portant adoption de la politique nationale genre ;

VU le décret n° 2012-554/PRES/PM/MATDS du 05 juillet 2012 portant adoption de la Stratégie nationale de l'Etat civil au Burkina Faso;

VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n° 2013-856/PRES/PM/MPFG du 03 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre;

Sur rapport du Ministre de la Promotion de la Femme et du Genre;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er août 2013;

DECRETE

ARTICLE 1: Est adopté le programme « une femme, un acte de naissance » dont le document est joint en annexe au présent décret.

ARTICLE 2:

Le Ministre de la Promotion de la Femme et du Genre, le Ministre de l'Economie et des finances, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 mai 2014

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie et et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Jérôme BOUGOUMA

Le Ministre de la Promotion de la Femme et du Genre

Nestorine SANGARE/COMPAORE

Le Ministre de l'Aménagement du Territoriale et de la Décentralisation

Abel Toussaint COULIBALY

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE

BURKINA FASO

A FEMME ET DU GENRE =-=-=-= Unité - Progrès - Justice

PROGRAMME « UNE FEMME, UN ACTÉ DE NAISSANCE »

Juillet 2013

TABLE DES MATIERES

	ct	
	ÆS	
VII	I. Budget détaillé des activités	25
VI.	PROGRAMMATION PHYSIQUE DES ACTIVITES	18
V.	CADRE LOGIQUE	15
IV.	MODALITES DE SUIVI- EVALUATION	12
III.	STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	6
II.	OBJECTIFS DU PROGRAMME	6
l.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

« L'état civil est une institution légale permettant l'enregistrement officiel, obligatoire, permanent et continu des faits (naissances, mariages et décès) relatif à l'état des personnes et de leurs caractéristiques dans un but administratif et juridique. Il constitue de ce fait le socle de toute politique qui vise à renforcer la citoyenneté, à mieux assoir le jeu démocratique, à accroître l'efficacité de l'Etat en matière prospective ainsi que celle de collectivités locale dans le domaine de la planification et du développement ».

Cet extrait tiré de la Stratégie nationale de l'Etat civil indique à souhait, l'importance de la possession de l'acte de naissance par ou du jugement déclaratif d'acte de naissance par tous les citoyens et citoyennes burkinabés. Malgré les campagnes de sensibilisation, d'établissement gratuit d'actes de naissance et des efforts d'élargissement des centres d'état civil, force est de constater qu'une grande partie de la population ne dispose toujours pas d'actes de naissance. La non possession de documents d'état civil est encore plus marquée chez les femmes et les filles.

En effet, selon Enquête Intégrale sur les Condition de Vie des Ménages réalisée en 2009 par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, au Burkina Faso, 34,5% des femmes n'ont pas d'acte de naissance. Cette situation est disparate en fonction du milieu de résidence. Le tableau 1 ci-dessous donne les statistiques d'hommes et de femmes ne possédant pas un acte de naissance ou une pièce d'identité selon le sexe et le milieu de résidence.

<u>Tableau 1</u>: Pourcentage de la population ne possédant pas de pièce d'identification selon le sexe et le milieu de résidence en 2009.

milieu de	acte de naissar	nce	pièce d'identité	
résidence	femmes	hommes :	femmes	hommes;;,,;
Urbain	10,7%	6,9%	24,9%	10,3%
Rural	41,9%	29,3%	60;1%	24;3%
Burkina Faso	34,5%	23,9%	50,8%	20%

Sources : INSD, EICVM 2009 (tiré de : INSD, Femmes et Hommes au Burkina Faso. Des faits et des chiffres 2012).

Ainsi, il apparait que 41,9% de femmes en zone rurale ne possèdent pas d'actes de naissance contre 10,7% des femmes en zone urbaine. Chez les hommes, les taux de non possession d'actes d'état civil concernent 23,9% pour l'ensemble du Burkina Faso soit 29,3% en zone rurale et 6,9% en zone urbaine (Cf. tableau 1 ci-dessus). Ces chiffres montrent qu'environ 3 millions de femmes au Burkina Faso vivent toujours sans reconnaissance officielle, sans actes de naissance. Ces derniers sont donc privés des possibilités d'accomplir les actes légaux nécessaires à la vie civile, matrimoniale, administrative, politique et économique. Cet état de fait constitue une contrainte importante à la mise en œuvre des programmes leviers du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre.

Disposer d'un acte d'état civil est un droit et une obligation selon la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG adoptée en juillet 2009, le MPFG a élaboré cinq programmes leviers qui sont : (1) programme de renforcement des capacités d'accès des femmes et des filles aux services sociaux de base, (2) programme intégré d'appui à l'autonomisation économique des femmes, (3) programme d'appui à l'autonomisation sociopolitique des femmes, (4) programme d'appui au dialogue avec les chefs coutumiers et les leaders religieux sur les droits des femmes, (5) programme d'appui au pilotage de la mise en œuvre et au suivi évaluation de l'impact de la Politique Nationale Genre (PNG). Avec l'appui des agences du système des Nations-Unies, le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre a élaboré en programme conjoint d'appui à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Par ailleurs, suite au voyage d'étude effectué par la Ministre et la Première Dame en Jamaique, un programme spécifique sera dédié à la lutte contre les grossesses non désirées des filles adolescentes.

Les processus d'autonomisation économique, sociale et politique des femmes et des filles seront difficilement réalisables sans les documents de base fondant leur statut légal et leur permettant l'établissement des pièces d'identité (CNIB) et de nationalité. Il est de même pour : la possibilité d'aller dans une caisse populaire, une banque, dans une structure de financement pour contracter un crédit, de se marier légalement devant l'officier d'Etat civil, l'obtention d'un titre foncier, la possibilité de voyager d'une ville à l'autre, traverser la frontière burkinabè, l'obtention de divers actes

administratifs, etc. Ne pas disposer des documents d'identité c'est vivre en marge d'un certain nombre de droits civiques notamment les services offerts par l'Etat dans le cadre des projets et programmes. Les femmes et les filles qui ne disposent pas d'actes de ne naissance ne peuvent pas profiter de toutes ces opportunités parce qu'elles ne peuvent pas faire la preuve de leur identité, de leur nationalité.

Conscient de ces réalités, le gouvernement a élaboré sous l'égide du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité une Stratégie nationale d'état civil dont les cinq axes sont : (1) consolidation et opérationnalisation des cadres juridiques et institutionnels du système d'état civil, (2) renforcement des capacités des structures et des acteurs, (3) modernisation et sécurisation de l'état civile, (4) accroissement de l'adhésion des populations aux services de l'état civil, (5) renforcement de la production des statistiques de vie.

Compte tenu de son rôle transversal et conformément à sa mission qui est "d'élaborer et de mettre en œuvre de programmes prioritaires spécifiques en faveur des femmes et des filles dans les domaines critiques en complémentarité avec les politiques et programmes existants", le ministère propose le présent Programme « une femme un acte de naissance ». Ce programme entre dans l'axe 4 de la Stratégie nationale d'état civil « accroissement de l'adhésion des populations aux services d'état civile », et vise l'atteinte de l'objectif spécifique 4.2. « promouvoir l'utilisation systématique des services d'état civil comme un droit et une obligation ».

Ce programme se veut une contribution à la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'état civil. Elle vise à la réduction rapide de l'écart important observé entre l'accès des hommes et des femmes aux actes de naissance. La particularité de ce programme est de contribuer à réduire les inégalités de genre dans la possession d'actes d'état civil afin de créer les conditions de base permettant aux femmes de participer aux processus initiés pour leur autonomisation économique et sociopolitique. L'évaluation du programme permettra d'en tirer les leçons et les recommandations pour le futur.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

2.1. Objectif général

L'objectif général du programme est de renforcer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'état civil en dotant au moins deux millions (2 000 000) de femmes et de filles d'actes de naissance et de jugements déclaratifs d'actes de naissance leur permettant d'avoir des documents légaux nécessaires pour bénéficier des initiatives visant leur autonomisation économique et sociopolitique.

2.2. Objectifs spécifiques

Il s'agit de façon spécifique de :

- Identifier les femmes et les filles qui ne disposent pas d'actes de naissance dans toutes les communes du Burkina Faso;
- sensibiliser les femmes et les hommes sur l'importance de la détention et de la conservation de l'acte de naissance pour une femme;
- 3. mobiliser au moins deux (2) milliards de francs CFA nécessaires au financement des activités du programme;
- Appuyer l'établissement des actes de naissance pour au moins deux (2) millions de femmes et de filles et leur remise aux bénéficiaires;
- coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre du programme en vue de capitaliser les résultats et leçons pour des actions futures.

III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre du programme s'appuie sur l'application du principe de transversalité dans la prise en charge des besoins d'accès des femmes aux actes de naissance. La transversalité vise une plus grande efficacité des actions afin de permettre au gouvernement d'offrir une réponse plus adaptée et une plus grande satisfaction à des acteurs et des bénéficiaires. Celle-ci appelle à une harmonisation des modes d'intervention pour une cohérence globale des actions entreprises au profit des femmes. L'enjeu est la construction d'une « inter professionnalité » active et créative, pour une meilleure lisibilité des politiques, une meilleure utilisation des

moyens collectifs en faveur de l'accès accru des femmes et filles à l'acte de naissance. Il s'agit de mettre en commun les visions, et actions pour aboutir à une congruence des compétences, des moyens financiers, des méthodes afin de répondre efficacement aux besoins d'actes de naissances des femmes et des filles au Burkina Faso en produisant une plus-value qu'on n'aurait pas individuellement

En fonction de la stratégie transversale ainsi retenue, les sept (07) principales étapes de mise en œuvre de ce programme seront les suivantes:(1) la mise en place d'un comité interministériel et d'une unité de gestion du programme, (2) la mobilisation des ressources financières et humaines, (3) la sensibilisation de l'opinion publique, (4) l'identification des bénéficiaires, (5) l'établissement des actes de naissances, (6) la distribution des actes de naissances aux bénéficiaires, (7) l'évaluation du programme.

Plusieurs actions de collecte de données, de sensibilisation, de communication et de mobilisation des ressources ont déjà été réalisées et d'autres sont prévues afin de permettre l'atteinte des objectifs visés par le programme.

3.1. Mise en place d'un comité interministériel et l'unité de gestion du programme

Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du programme, un comité interministériel a été mis en place depuis septembre 2012. Ce sont les différents techniciens concernés qui ont élaboré le présent document de programme. A ce jour, le comité interministériel regroupe:

- le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre;
- le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS) ;
- le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD);
- le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA);
- le Ministère de la Justice (MJ), le Ministère de l'Economie et des finances (MEF);
- le Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC);
- Le Ministère de la Justice.

Bien d'autres Ministères intéressés par la question peuvent encore se faire représenter au sein du comité en adressant une correspondance au MPFG. C'est en joigant les forces de tous les acteurs que le gouvernement pourra s'attaquer efficacement à ce problème récurrent qu'est celui du faible accès des femmes et filles aux actes de naissance.

D'une manière générale, la mise en œuvre du programme nécessitera la contribution technique de tous les acteurs avec des responsabilités clairement définies dans le processus. Le comité interministériel sera formalisé par arrêté conjointe.

Tableau 2 : Rôles et responsabilités des différents acteurs

N° d'ordre	Rôles/responsabilités	Acteurs
01	Pilotage et coordination de la mise en œuvre du programme.	MPFG
02	Mobilisation et organisation des préfectures, des haut-commissariats, des gouvernorats pour l'établissement des actes de naissance.	MATS
03	Mobilisation et organisation des conseils régionaux, des mairies pour l'établissement et la délivrance des actes de naissance et des jugements supplétifs.	MATD
04	Paraphe des registres d'état civil par les procures.	MJ
05	Appui à la sensibilisation de la société civile et des citoyens.	MPFG, MDHPC
06	Identification et recensement des élèves de sexe féminin sans actes de naissance.	MENA
07	Mobilisation des ressources financières.	MEF, MPFG

L'unité de gestion, logée au sein du MPFG, est l'organe technique de coordination des activités de mise en œuvre du programme. Elle met en application les orientations du comité interministériel.

3.2. Mobilisation des ressources

Dans le cadre de la mobilisation des ressources, trois types d'acteurs majeurs sont identifiés. Il s'agit de l'Etat, des Partenaires Techniques et Financiers et de la population de l'intérieure et de l'extérieure du pays.

Le lancement officiel de la campagne de mobilisation des ressources a eu lieu lors du forum national des femmes tenu les 13, 14 et 15 septembre 2012 sous le thème « Prise en compte des femmes dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable ». Par la suite, un dîner gala a été organisé le 14 décembre 2012 pour inciter toutes les bonnes volontés à faire des dons.

En plus du dîner gala, la stratégie mise en place pour collecter les fonds est la suivante:

- le plaidoyer pour la mobilisation des ressources complémentaires lors de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la stratégie nationale de l'état civil; en collaboration avec le Ministère de l'Administration Territoriale et la Sécurité (MATS) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF);
- l'organisation de rencontres dans les douze (12) autres régions du Burkina Faso pour la collecte de fonds dans le cadre de la coopération décentralisée;
- l'ouverture d'un compte bancaire domicilié à Coris Bank numéro 13341824101 pour recueillir des donations en appui au programme;
- la mise à jour du site web <u>www.unefemmeunactedenaissance.org</u> pour informer les souscripteurs sur l'évolution de l'Opération.

La souscription se fait à travers des fiches disponible en ligne et au Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre et auprès du régisseur du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre

La gestion des ressources mobilisées

Dès l'entame de la mise en œuvre du Programme, les ressources disponibles dans le Compte à CORIS BANK seront transférées dans un Compte Trésor selon les exigences du Ministère de l'Economie et des Finances.

La capitalisation et la gestion de l'ensemble des fonds collectés seront supervisées par la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre. Selon les modalités de gestion convenues avec MATS et MEF, le financement sera géré en fonction des activités dévolues à chaque ministère impliqué.

Dotation de ressources matérielles aux services compétents

Pour la mise en œuvre efficace et efficiente du programme il est nécessaire de doter les services compétents en matériel logistique, informatique et des fournitures de bureaux. Le budget y relatif est joint en annexe. ..

3.3. Sensibilisation de l'opinion publique

Les sensibilisations vont toucher aussi bien les femmes et les hommes afin qu'ils prennent conscience de l'importance de la détention et de la conservation des pièces d'état civil. La campagne de sensibilisation débutera en octobre 2013 et consistera à concevoir des spots radios et télé en langues nationales (mooré, dioula, fulfuldé, gulmatchéma, bissa, dagara, lobi, kasséna, gourounsi, etc.) La diffusion sera faite dans la presse audiovisuelle aussi bien publique que privée sur tout le territoire national.

.Pour ce faire, la démarche communicationnelle utilisera comme relais les autorités administratives déconcentrées et décentralisées, les CVD et les autorités coutumières et religieuses. Les médias locaux, communautaires et confessionnels, les médias traditionnels (griots, marchés...) seront des canaux privilégiés de communication.

Une stratégie globale de communication a été élaborée et sera révisée pour accompagner la poursuite du programme. Il s'agira de corriger les insuffisances de la communication pour qu'elle contribue réellement aux objectifs visés par le programme.

3.4. Identification des bénéficiaires

L'opération d'identification des bénéficiaires va consister à recenser les femmes et les filles ne disposant pas d'actes de naissance. Le recensement se fera au cours de la période Décembre 2013-Janvier 2014 par les conseillers municipaux dans tous

les villages du Burkina Faso (un conseiller par village). Les Comités Villageois de Développement (CVD) et les groupements et associations féminins seront également impliqués pour l'identification et l'enregistrement des femmes et filles qui n'ont pas d'actes de naissance. Dans le cas où les conseillers du village sont analphabètes, il se fera aider par un instruit.

Un contrat sera signé avec les agents recenseurs. Ce contrat couvre la phase de recensement, la sensibilisation des populations sur l'importance de la détention et de la conservation des pièces d'états civile, de remise des actes de naissances aux bénéficiaires.

Les services déconcentrés du MPFG vont travailler avec les coordinations des associations de femmes au niveau communal pour assurer le contrôle du recensement de toutes les femmes et filles sans actes de naissance. L'identification des femmes et filles bénéficiaires se fera à l'aide de fiches conçues avec l'appui des autres départements ministériels concernés et intégrant toutes les informations requises dans le cadre de Stratégie Nationale de l'Etat Civil. Ce recensement permettra d'avoir une vue exhaustive de la situation. Les informations collectées seront stockées dans base de données conçu à cet effet. Une liste des bénéficiaires par province, commune, village sera établie et envoyée aux services techniques pour l'établissement des actes de naissance. Le chronogramme détaillé des activités est joint en annexe.

3.5 Le lancement de l'opération d'établissement

Dans le but de traduire l'intérêt du gouvernement pour la réussite du projet, la cérémonie de lancement sera placée sous le très haut patronage de son Excellence Monsieur le Premier Ministre. La cérémonie se déroulera dans une commune à fort taux de non possession d'actes de naissances par les femmes.

3.6. Etablissement des actes de naissances

Le programme consiste à établir, deux millions (2 000 000) d'actes de naissance pour les femmes et les filles qui n'en ont pas. Les services techniques des préfectures et mairies menus des listes des bénéficiaires se rendront dans les villages au cours de la période de janvier à mi février pour l'établissement des actes de naissance.

L'établissement des actes de naissances est sous la responsabilité exclusive des ministères techniques chargés de cette activité (MPFG, MEF, MATS, MATD, MASSN, MJ, MDHPC). Le MPFG leur transmettra la liste des bénéficiaires ainsi que les moyens financiers et matériels nécessaires. L'ensemble des services techniques concernés travaillera de concert pour l'établissement des actes de naissances dans les délais appropriés et selon le chronogramme de mise en œuvre du programme.

3.7. Remise des actes de naissances aux bénéficiaires

La mise à la disposition des actes de naissances aux bénéficiaires sera réalisée au cours de la période de Mars à Avril 2013 à travers des missions dans les villages concernés par les conseillers municipaux en partenariat avec celles des autres entités participantes. Les conseillers des villages et les femmes membres des coordinations communales seront mis à contribution. Une cérémonie officielle de remise des actes de naissances sera organisée pour marquer le début de cette dernière étape. Une conférence de presse sera organisée pour faire le bilan du programme.

IV. MODALITES DE SUIVI- EVALUATION

Les activités de suivi et d'évaluation seront assurées par une équipe technique mise en place spécialement à cet effet. Les services techniques du MPFG en collaboration avec les départements ministériels et les autres acteurs impliqués dans le programme seront chargés de cette mission. Un dispositif de coordination et de suivi rigoureux de toutes les étapes de mise en œuvre du programme.

La tâche principale de ce dispositif est de s'assurer i) du recensement effectif d'au moins 2 000 000 femmes à travers les fiches d'identification, ii) de l'établissement d'un nombre équivalent ou supérieur de femmes, iii) de la remise effective des actes de naissance établis aux bénéficiaires. Il s'agit de s'assurer à la fin du programme que dans toutes les communes toutes les femmes identifiées sont entrées en possession de leurs actes de naissance.

Il est prévu l'organisation de missions de suivi de la mise en œuvre du programme dans toutes les communes du Burkina Faso. Les rapports de missions serviront au suivi et l'élaboration des rapports trimestriels et annuels.

Comme livrables attendus de l'unité de suivi-évaluation du programme, il est prévu:

- l'élaboration de fiche de collecte de données;
- l'élaboration de rapports trimestriels et d'un rapport annuel de suivi au cours des quinze (15) mois de mise en œuvre du programme;
- la réalisation avec l'appui de consultants externes de l'évaluation finale de la mise en œuvre du programme;

Ce projet donne une orientation globale au programme « Une femme, un acte de naissance ». Il se prête à une déclinaison en programme d'activités annuel pour prendre en compte les repères majeurs de cette initiative.

A ce titre, il est un instrument dynamique à portée transversale dont l'utilisation appelle la participation active de l'ensemble des parties prenantes. Le programme fera l'objet d'une évaluation pour apprécier le degré d'atteinte des objectifs et des résultats attendus.

ANNEXES

V. CADRE LOGIQUE

A. CACAL LOGICOL				
Objectifs/Résultats attendus"	Actions prioritaires	Indicateurs de résultats	Sources de vérification Hypothèses critiques	Hypothèses critiques
Objectif global : renforcer la prise femmes et de filles d'actes de naiss	Objectif global : renforcer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de femmes et de filles d'actes de naissance et de jugements supplétifs leur permettant :	la Stratégie d'avoir des c	nationale de l'état civil en dotant plus de deux millions (2 000 000) de locuments légaux nécessaires pour bénéficier des initiatives visant leur	ux millions (2 000 000) de
autonomisation économique et sociopolitique	opolitique.			
Objectif spécifique 1 : Identifier les	s femmes et les filles qui ne disposent j	Objectif spécifique 1 : Identifier les femmes et les filles qui ne disposent pas d'actes de naissance dans toutes les communes du Burkina Faso	communes du Burkina Fas	ő
	Ap. Identification des bénéficiaires à			
	travers des campagnes de			Disponibilité des
	recensement des femmes et jeunes	Nombre de femmes et de filles	Rapport périodique du	ressources humaines,
	filles non détentrices d'actes de	recensées	programme	financières, matérielles
R1.1. Le nombre de femmes et de	naissance dans toutes les			en quantité et en qualité
filles qui n'ont pas d'actes de naissance est connu	communes			
	Ap. Formation des enquêteurs pour le recensement des femmes et des filles qui n'ont pas d'actes de	nombre d'enquêteurs formés	rapport de formation	Disponibilité des ressources financières
	naissance.			en quantité suffisante
Objectif spécifique 2 : Sensibiliser	Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les femmes et les hommes sur l'importance de la détention et	tance de la détention et de la conservation	de la conservation de l'acte de naissance pour une femme	our une femme
R2.1. Les femmes et les hommes sont sensibles à l'importance de l'acte de naissance et de la carte nationale d'identité pour une femme	Ap. Sensibilisation des hommes et des femmes sur l'importance de la détention et de la conservation de l'acte de naissance pour une femme	 Nombre d'hommes et de femmes sensibilisées à travers les 13 régions du Burkina 	Rapport périodique du programme	Disponibilité des ressources financières en quantité suffisante

Objectifs/Resultats attendus	Actions prioritaires ******	*# ** Indicateurs de résultats	Sourceside verification "Hypotheses critiques	. Hypothèses critiques
Objectif spécifique 3 : Mobiliser a	au moins deux (2) milliards de francs CF	ncs CFA nécessaires au financement des activités du programme	iés du programme	
R3.1. Le système de collecte des fonds est mis en place	Ap. Mise en place des mécanismes de collecte des ressources	 Existence de mécanismes de coordination et de pilotage Existence des caisses de collecte Existence d'un site web et d'un compte bancaire fonctionnel 	Rapport périodique du programme	Disponibilité des ressources financières en quantité suffisante
R3.2. Au moins deux (2) milliards	Ap. Mobilisation des ressources à travers l'organisation d'un dîner gala et d'autres initiatives dans les treize (13) régions du Burkina Faso et hors du pays pour	1. Taux de recouvrement des ressources financières	Rapport périodique du programme	Motivation des donateurs
de francs CFA sont mobilisés et disponibles pour l'établissement des actes de naissance	Ap. Plaidoyer et sensibilisation auprès des PTF et des donateurs nationaux	 fonds mobilisés auprès des PTF et des donateurs nationaux. 	Rapport périodique du programme	Motivation des donateurs
Objectif spécifique 4 : Appuyer l'e	Objectif spécifique 4 : Appuyer l'établissement des actes de naissance pour au moins deux (2) millions de femmes et de filles et leur remise aux bénéficiaires	our au moins deux (2) millions de femme	s et de filles et leur remise	aux bénéficiaires

R5.1.Les mécanismes de suiviévaluation fonctionnent codé	R4.1. Les deux (2) millions de femmes et de filles possèdent des actes de naissance grâce au programme Objectif spécifique 5 : Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre du programme en vue de	Objectifs/Résultats attendus
Ap. Organisation des missions de suivi-évaluation du programme Ap. Organisation des rencontres de coordination aux niveaux central et déconcentré.	Ap. Etablissement des actes de naissances par les services compétents dans les différentes communes	Actions prioritaires
 Nombre de sorites de suivisupervision et de rencontres de coordination. Existence de rapports de suivi de l'opération et de rencontres de coordination. Existence d'un rapport d'évaluation 	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires d'actes de naissance u programme en vue de capitaliser les ré	Indicateurs de résultats
Rapports de suivi rapport d'évaluation	mes et de filles ctes de Rapport périodique du financières et en quantité capitaliser les résultats et leçons pour des actions futures	Sources de vérification
Disponibilité des financières et matérielles en quantité	Disponibilité des financières et matérielles en quantité actions futures	Hypothèses critiques

VI. PROGRAMMATION PHYSIQUE DES ACTIVITES

· Résultats attendus	Résultats attendus 🗗 Actions prioritaires	Objectifs/Activités	Structures responsables	· Partenaires
Objectif global: renforce (2 000 000) de femmes e des initiatives visant leur	Objectif global: renforcer la prise en compte du genre dans la mise er (2 000 000) de femmes et de filles d'actes de naissance et de jugemen des initiatives visant leur autonomisation économique et sociopolitique.	Objectif global: renforcer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'état civil en dotant plus de deux millions (2 000 000) de femmes et de filles d'actes de naissance et de jugements supplétifs leur permettant d'avoir des documents légaux nécessaires pour bénéficier des initiatives visant leur autonomisation économique et sociopolitique.	itant plus de deux r légaux nécessaires	nillions s pour bénéficier
Objectif spécifique 1 : 1	dentifier les femmes et les filles qui ne	Objectif spécifique 1 : Identifier les femmes et les filles qui ne disposent pas d'actes de naissance dans toutes les communes du Burkina Faso	unes du Burkina Fa	150
		Ac1.1.1Tenir une rencontre préparatoire du comité interministériel pour définir le mode opératoire (le nombre de passage, la tranche d'âge, etc.) du recensement	MPFG MATS/MATD	Les autres Ministères partenaires CVD, OSC, etc.
		Ac1.1.2.Elaborer et reproduire des fiches d'enregistrement des femmes	MPFG	MATS/MATD
R1.1. L'effectif des femmes qui n'ont pas	Ap. Identification des bénéficiaires à travers des campagnes de recensement des femmes et jeunes	Ac1.1.3 Recruter des agents recenseur pour la collecte des données	MPFG	MATS/MATD
d'actes de naissance est connu	filles non détentrices d'actes de naissance dans toutes les communes	Ac1.1.4 Former les enquêteurs pour le recensement des femmes et des filles qui n'ont pas d'actes de naissance.	MPFG	MATS/MATD
		Ac1.1.5 Organiser le recensement des femmes et filles ne possédant pas d'actes de naissance	MPFG	MATS/MATD
		Ac1.1.6. Organiser la saisie des données	MPFG	MATS/MATD

Résultats attendus	Actions prioritaires	Objectifs/Activités	Structures responsables	. Partenaires
		Ac1.1.2 Elaborer une base de données des femmes et filles ne possédant pas d'actes de naissance	MPFG	MATS/MATD
		Ac1.1.4. Faire un point de presse et publier des articles dans la presse écrite sur le nombre de femmes et de filles recensées	MC MPFG MATS/MATD	Les autres Ministères partenaires CVD, OSC
Objectif spécifique 2 : S	ensibiliser les femmes et les hommes	Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les femmes et les hommes sur l'importance de la détention et de la conservation de l'acte de naissance pour une femme	icte de naissance p	our une femme
		Ac2.1.1 Organiser des rencontres dans les douze (12) autres régions du Burkina Faso pour la collecte de fonds dans le cadre de la coopération décentralisée	MPFG MEF MATS/MATD	
R2.1. Les femmes et les	Ap. Sensibilisation des hommes et	Ac2.1.2.Publier régulièrement des articles dans les journaux le déroulement du programme	MPFG MATS/MATD	MC
à l'importance de l'acte de naissance et de la carte nationale d'identité	des femmes sur l'importance de la détention et de la conservation de l'acte de naissance pour une	Ac2.1.3.Produire et diffuser des spots télé et radio de sensibilisation dans les médias nationaux et locaux	MPFG MATS/MATD	МС
pour une femme	temme	Ac2.1.4.Répertorier toutes les productions médiatiques tenues lors du dîner gala	MPFG	
		Ac2.1.5 Produire et diffuser des films de sensibilisation et d'information sur le programme		
Objectif spécifique 3 : N	Nobiliser au moins deux (2) milliards d	Objectif spécifique 3 : Mobiliser au moins deux (2) milliards de francs CFA nécessaires au financement des activités du programme	programme	
R3.1. Le système de collecte des fonds est mis en place	Ap. Mise en place des mécanismes de collecte des ressources	Ac3.1.1. Mettre à jour le site web pour informer les souscripteurs sur l'évolution du programme	MPFG MEF MATS/MATD	Les autres partenaires

Ac3.1.2. Publier la liste des contributeurs dans les pourmaux Ac3.1.3. Mettre en place le dispositif de gestion des ressources Ac4.1.1. Organiser un diner gala pour la mobilisation des ressources complémentaires lors de la table ronde des Palleurs de fonds pour le financement de la stratégie MPFG Ac3.2.2. Faire un plaidoyer pour la mobilisation des ressources complémentaires lors de la table ronde des Palleurs de fonds pour le financement de la stratégie de palleurs de fonds pour le financement de la stratégie de l'état civil ; en collaboration avec le MATS Ac3.2.3.Collecter les contributions des donateurs à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina Ac3.2.3.Collecter les contributions de femmes et de filles et leur remise aux Ac4.1.1. Otter les services compétents des ressources matérielles et financières nécessaires des femmes Ac4.1.1. Otter les services compétents des ressources matérielles et financières nécessaires des femmes Ac4.1.1. Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD Ac4.1.2. Labilir les actes de naissance de naissance de naissance de naissance des de naissance de naissance des de naissance de na	Actions prioritaires
Act.1.4. Organiser la dispositif de gestion des MPFG ressources Act.2.1. Organiser un d'îner gala pour la collecte de fonds Act.2.2. Faire un plaidoyer pour la mobilisation des formationale de l'état civil ; en collaboration avec le MATS et le MEF Act.2.3. Collecter les contributions des donateurs à l'extérieur du Burkina l'intérieur et à l'extérieur du Burkina l'intérieur et à l'extérieur du Burkina l'intérieur et à l'extérieur du Burkina l'act.1.1. Doter les services compétents des ressources matérielles et financières nécessaires Act.1.1. Organiser des audiences foraines pour l'établissement des actes de naissance l'établis les actes de naissance acquisition des timbres ; acquisition des formulaires la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD acquisition des formulaires MPFG Act.1.4. Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD acquisition des formulaires MATS/MATD acquisition des for	
Act.1. Organiser un d'iner gala pour la collecte de fonds Ac3.2.2 Faire un plaidoyer pour la mobilisation des ressources complémentaires lors de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la stratégie nationale de l'état civil ; en collaboration avec le MATS et le MEF Ac3.2.3.Collecter les contributions des donateurs à l'extérieur du Burkina naissance pour au moins deux (2) millions de femmes et de filles et leur remise matérielles et financières nécessaires Ac4.1.1. Organiser des audiences foraines pour requérir les requérir les actes de naissance Ac4.1.2. Organiser la cérémonie officielle de MATS/MATD requérir les actes de naissance acquisition des fimulaires actes de naissance hat acquisition des formulaires actes de naissance matérielles de matérielles et imbres ; acquisition des formulaires matérielle de remise des MATS/MATD ac4.1.3.Etablir les actes de naissance matérielle de remise des MATS/MATD acquisition des formulaires matérielle de remise des MATS/MATD actes de naissance matérielle de remise des maissance matérielle de naissance matérielle de naissance matérielle de naissance matérielle de maissance matérielle de naissance matérielle de matérielle de matérielle de naissance matérielle de matérielle de matérielle de naissance matérielle de matérie	
Ac3.2.2 Faire un plaidoyer pour la mobilisation des ressources complémentaires lors de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la stratégie nationale de l'état civil ; en collaboration avec le MATS et le MEF. Ac3.2.3.Collecter les contributions des donateurs à l'axtérieur et à l'extérieur du Burkina naissance pour au moins deux (2) millions de femmes et de filles et leur remises matérielles et financières nécessaires Ac4.1.1.Doter les services compétents des ressources matérielles et financières nécessaires Ac4.1.1. Organiser la cérémonie officielle de MATS/MATD requérir les requêtes des femmes Ac4.1.2 Organiser la cérémonie officielle de MATS/MATD acquisition des timbres ; -acquisition des formulaires MATS/MATD acquisition des formulaires materielle de remise des MATS/MATD acts.4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD actes de naissance	
Ac3.2.3.Collecter les contributions des donateurs à l'extérieur du Burkina naissance pour au moins deux (2) millions de femmes et de filles et leur remise a matérielles et financières nécessaires matérielles et financières nécessaires matérielles et financières nécessaires matérielles et financières nécessaires Ac4.1.1. organiser des audiences foraines pour matérielles et financières nécessaires Ac4.1.1. organiser la cérémonie officielle de MATS/MATD acquisition des timbres ; acquisition des formulaires MATS/MATD acquisition des formulaires des actes de naissance MATS/MATD actes de naissance actes de naissance mATS/MATD actes de naissance actes de naissance mATS/MATD actes de naissance actes de naissance actes de naissance mATS/MATD actes de naissance actes de naissance mATS/MATD actes de naissance matérielle de remise des	Ap. Mobilisation des ressources à travers l'organisation d'un dîner gala et d'autres initiatives dans les treize (13) régions du Burkina Faso
Act.1.2 Organiser les actes de naissance pour au moins deux (2) millions de femmes et de filles et leur remise a Act.1.1.Doter les services compétents des ressources matérielles et financières nécessaires Act.1.1.Doter les services compétents des ressources MATS/MATD Act.1.2. Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD Act.1.3.Etablir les actes de naissance Act.1.3.Etablir les actes de naissance Act.1.4. Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD Act.1.4. Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD Act.1.4. Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD	et nors du pays pour
Ac4.1.1 Doter les services compétents des ressources matérielles et financières nécessaires Ac4.1.1 organiser des audiences foraines pour MATS/MATD requérir les requêtes des femmes Ac4.1.2 Organiser la cérémonie officielle de l'établissement des actes de naissance Ac4.1.3. Etablir les actes de naissance acquisition des formulaires ; -acquisition des formulaires MATS/MATD accession Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD actes de naissance MATS/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des mats/MATD Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise de la company Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise de la company Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de la company Ac4.1.4 Organiser la company Ac4.1.4 Organise	Objectif spécifique 4 : Appuyer l'établissement des actes d bénéficiaires
Ac4.1.2 Organiser la cérémonie officielle de MATS/MATD l'établissement des actes de naissance Ac4.1.3. Établir les actes de naissance -acquisition des formulaires ; -acquisition des formulaires Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD actes de naissance	
Ac4.1.3.Etablir les actes de naissance -acquisition des formulaires -acquisition des formulaires Ac4.1.4 Organiser la cérémonie officielle de remise des MATS/MATD actes de naissance	Ap. Etablissement des actes de naissances à travers la mise à la disposition de mouens financier et
MPFG MATS/MATD	matériels aux services compétents dans les différentes communes du Burkina Faso

			fonctionnent	R5.1.Les mécanismes de suivi-évaluation et de				Objectif spécifique 5 : C		Résultats attendus à
			de coordination du programme	Ap. Organisation des missions de suivi-évaluation et des rencontres				coordonner, suivre et évaluer la mise		Actions prioritaires
Ac5.1.7. Organiser un point de presse pour présenter le bilan de l'opération	Ac5.1.7. Réaliser avec l'appui de consultants externes l'évaluation finale de la mise en œuvre du programme	Ac5.1.6. Organiser des rencontres de coordination aux niveaux central et décentralisé	Ac5.1.5.Organiser des missions de suivi- évaluation dans les communes	Ac5.1.4. Elaboration un rapport annuel de suivi au cours des quinze (15) mois de mise en œuvre du programme	Ac5.1.3. Elaborer deux (2) rapports semestriels d'activités	Ac5.1.2.Mettre en place et faire fonctionner un comité interministériel de pilotage	Ac5.1.1.Mettre en place et faire fonctionner une unité de gestion	Objectif spécifique 5 : Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre du programme en vue de capitaliser les résultats et leçons pour des actions futures	Ac4.1.5 Organiser l'opération de remise des actes de naissances aux bénéficiaires par région Ac4.1.6 superviser la remise des actes de naissance dans les villages	Objectifs/Activités
MPFG	MPFG MATS/MATD	MPFG	MPFG MATS/MATD	MPFG MATS/MATD	MPFG MATS/MATD	MPFG MATS/MATD	MPFG MATS/MATD	et leçons pour des	MPFG MATS/MATD	Structures responsables
Presses	Les autres Ministères partenaires	Les autres Ministères partenaires	Les autres Ministères partenaires	Les autres Ministères partenaires	Les autres Ministères partenaires			actions futures	Les autres Ministères partenaires	Partenaires

VII. Chronogramme des activités

		2013	n					2014			
Activities of the second secon	Sep	Oct Nov	************	Dęc	Jan Fr	Fèv Ma	Mars Avr	mai	Jun		Apút
Finalisation du projet (discussion avec le comité interministériel)	•										
Mise en place et faire fonctionner l'Unité de Gestion du programme	•										
Mobilisation des ressources financières pour le programme	•	•	•	•							
Mettre à jour le site web pour informer les souscripteurs sur l'évolution de l'Opération	•			•							
		-			_			•			
Répertorier toutes les productions médiatiques tenues lors du dîner gala	•	•									
Tenue d'une rencontre du comité interministériel sur le mode opératoire du programme	•										
Développement de la campagne médiatique	•	•	•	-	•						
Sélection de compagnies médiatiques pour préparations des diffusions télévision et radios	•		•	•	•						
Produire et diffuser des films de sensibilisation	•		•	•	•					<u>.</u>	
Elaboration des fiches d'enregistrement des femmes	•										
Reproduire des fiches d'enregistrement des femmes				•	•						
Acquisition du matériel logistique, informatique et les fournitures de bureau (y compris les machines mécaniques)		•			•						
Achat des registres et les formulaires (requête et certificat de non inscription) pour les préfectures et les mairies		•	•	•	•						

organisation des audiences foraines au niveau des villages pour les requêtes	Préparation des programmes pour les audiences foraines par les tribunaux	Envoi des listes des bénéficiaires aux régions pour l'établissement des actes de naissances	Sélectionner les 2 000 000 de femmes et filles bénéficiaires	Réalisation d'une conférence de presse pour présenter les résultats du recensement et donner la suite de l'opération	Etablissement d'une base de données	Suivi-supervision de la saisie des données	Saísie des données	Formation des agents de saisie	Centralisation des fiches d'enquête	Recrutement d'agents de saisie	Suivi-Supervisions de la collecte	Recensement des femmes et filles qui ne possèdent pas d'actes de Naissance	Lancement du programme par le Premier Ministre	Formation des agents recenseurs, des contrôleurs et des superviseurs	Signature des contrats des agents recenseurs	-	rmulaire, crayons, etc)	
			-			i								•	•	•		e c
														-	•	•	•	ž
						•	•	•	•		•	•					•	W DB
					•		•	•	•	•	•	•	•					
	•	-		•	:													4
•	•						-											Na
	-											<u>-</u>						S
																		r ma
				İ				<u>-</u>				•						SER CET NOV DEC Jane Fev. Mars Avr mai grafin duffi
																i		n Ju
							_										-	Acut

Aout					:								
950000000000000000000000000000000000000											 .		
	<u> </u>											•	<u> </u>
3		İ								•			
Ē									•				
à l				•	•	-	•						
Mars Avi				•	•	•							
. Fé.		•		•	•	•							<u></u>
Ę	<u> </u>												
9							<u> </u>			:			
Sep Oct Nov Dec									•				
2					•	•							
5					•	•			•		<u>-</u> .		
es.													
Activite Etablissement des certificats de non inscription par les Mairies	Acquisition des timbres (200FCFA) pour les requêtes	Acquisition des timbres (300FCFA) pour les extraits de naissance	Etablissement des jugements supplétifs	Etablissement des extraits d'actes de naissances en deux (02) copies	Résultats périodique de l'établissement	Suivi -Supervisions de l'établissement	Cérémonie officielle de remise des actes de naissances	Organiser l'opération de remise des actes de naissances aux bénéficiaires par région	Réunions Comité interministériel	organisation d'une conférence de presse pour faire le point sur le programme	Réalisation avec l'appui de consultants externes l'évaluation finale de la mise en œuvre du programme	Distribution des statistiques aux partenaires	la liste des activités est ouverte el doit être améliorée pendant les discussions avec les partenaires

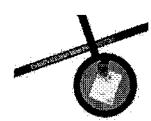
VIII. Budget détaillé des activités

2.10	2.9	2.8	2.7	2.6	2.5	2.4	2.3	2.2		2	1.1	Nº D'ordre
	2	8	ū	<u> </u>	<u> </u>	ac	Ac	As	ð	P.	tin	
Carbone	ruban machine	colles liquide	Encreurs	Encres	rton de 5	hat de ma	quisition	quisition	quisition	nforcem	ibres pou	quisition
	ine	G.			Carton de 5 rames de papier	achat de machines mécaniques	Acquisition d'imprimantes	d'ordinate	Acquisition de vehicules	Remorcement des capacités	r les acte	Acquisition des timbres
!					papier	écanique	ntes	urs fixes	les 	apacités	s de juge	Intitulés bres
			:			i is		Acquisition d'ordinateurs fixes et accessoires			timbres pour les actes de jugement déclaratifs	2
		i						oires			aratifs	
	<u></u>											n
1 850	1 110	3 700	740	370	776	225	90	180	G.		4 000 000	Quantités
												» Nbre jrs
			3	_	12	150 000	200 000	400 000	27 140 000			prix unitaire
500	000	600	3 000	500	12 500	000	ő	Š	000		300	aire
:					,			:				Mon
2 77	1 11	2 22	2 22	55	9 70	33 750 000	18 000 000	72 000 000	135 700 000	615 700 000	1 200 000 000	Montant Lotal 1 200,000,000
2 775 000	1 110 000	\vdash	2 220 000	555 000	9 700 000	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		000	<u></u> .	000	0 000	0 000
			2 par communes		il est préven dehor Dioulass Soit 25 p	II est pré province disposen	II est pré 90 pour t	ll est pré 180 pour	Il est prév transport l'opération 1- Centre 2- Plateau 3- centre 4- Hauts I		Il est pré femme s 2.000.00	Observations
			nmunes		il est prévu 2 cartons de p en dehors de Ouagadoug Dioulasso. Pour ces locali soit 25 pour ouaga et 15 j	Il est prévu 5 machines m province au profit des con disposent pas de courant	Il est prévu 2 imprimantes 90 pour tout le pays	Il est prévu 4 ordinatreurs 180 pour tout le pays	Il est prévu 1 véhicule par transport de matériel et le l'opération. Les axes sont 1- Centre Sud, Centre Es 2- Plateau Central, Centre 3- centre ouest, Nord, Bou 4- Hauts bassins, Cascad		Il est prévu 2 jugements s femme soit 4.000.000 de 2.000.000 de femmes béi	Hions
	ļ			i	ons de p igadoug es locali a et 15 j	thines mides con	rimantes ys	natreurs ays	icule par		ments s .000 de mes béi	1.

2.11	encre pour imprimante	180	7	75 000	13 500 000	2 cartouches par ordinater
2.12	formulaires de non inscription	4 000 000		90	200 000 000	Pour l'inscription, chaque 1 remplir 2 formulaires d'ins-
2.13	tables d'ordinateurs	180	15	150 000	27 000 000	
2.14	chaises	1 850	2	25 000	46 250 000	
2.15	clés USB	740		8 000	5 920 000	
2.16	Autres fournitures de bureau (chemises, bics, crayon de papier, bloc note, etc.)	000 6		2 500	22 500 000	
2.17	sacs pour enquêteurs	000 6		2 500	22 500 000	
					,	
69	Campagnes médiatiques de sensibilisation				107 400 000	
3.1	Réalisation de spots télévisuels	5	35	350 000	1 750 000	
3.2	Réalisation de spot radio	10	7	75 000	750 000	
3.3	Doublage de spot télévisuel	ις	10	100 000	500 000	
3.4	diffusion de spot télévisuel	120	12	120 000	14 400 000	
3.5	diffusion de spot radiophonique	4 500	2	20 000	000 000 06	
	THE REPORT OF THE PROPERTY OF				1	
*	Cérémonie de lancement de l'opération				12.587 000	
4.1	couverture médiatique				981 000	
4.2	RTB	1	45	450 000	450 000	
4.3	Organes de presse écrite	က	17	177 000	531 000	
4.4	location de bâches	S	2	25 000	125 000	
4.5	location de chaises	200		100	50 000	
4.6	location matériel de sonorisation		10	100 000	100 000	
4.7	Achat de carburant pour l'organisation	1	202	200 000	700 000	
4.8	Rafraîchissement	200		2 000	1 000 000	
4.9	prise en charge des organisateurs locaux	20		5 000	100 000	
4.10	Location d'un car	•	15	150 000	150 000	
4.11	Restauration des participants	1 000		3 000	3 000 000	

7		6.3	6.2	6.1	6	5.11	5.10	5.9	<u></u> თ დ	5.7		5.6	5.5	5.4	5.3	5.2	5.1		5		4.12
Prise en charge de la collecte et du traitement : des données		secrétaires 1 par Tribunal	assesseurs 1 par Tribunal	présidents 1 par Tribunal	départementaux	prise en charge des membres de l'unité pour la supervision	achat de carburant pour le déplacement des membres du comité	prise en charge des chauffeurs	pauses déjeuners à servir aux membres lors des réunions	pauses café à servir aux membres lors des réunions	Prise en charge du l'unité de gestion	achat de carburant pour le déplacement des membres du comité	frais de location des salles	prise en charge des chauffeurs	pauses déjeuners à servir aux membres lors des réunions	pauses café à servir aux membres lors des réunions	frais de prise en charge des membres	Prise en charge du comité	Sulvi evaluation	The state of the s	prise en charge des participants non résidents
		370	370	370		144	12	48	72	8		15	თ	18	90	90	1 5				200
		30	30	30			:			24							15				
***************************************		5 000	7 500	10 000		25 000	100 000	10 000	5 000	2 500		45 000	100 000	10 000	5 000	2 500	25 000				27 000
323 250,000	-	55 500 000	83 250 000	111 000 000	249.750.000	3 600 000	1 200 000	480 000	360 000	480 000	6 120 000	675 000	500 000	180 000	450 000	225 000	5 625 000	7 655 000	+13775 000		5 400 000

000 000 000	000 000 222	33 730 000	27 000 000	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	7 606 000	2 181 000	450 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	531 000	125 000	50 000	100 000	700 000	3 000 000	100 000	1 350 000	000.008	400 000	400 000
000 06	25 000	30 000	5 000				450 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	177 000	25 000	100	100 000	700 000	3 000	5 000	27 000		80 000	800
30	30	30	30					-																
370	45	45	180				1	1	1	1	1	1	1	3	5	200	1	-	1 000	20	50	Ž.	5	200
agents recenseurs	contrôleurs	superviseurs	saisie des données		200	couverture médiatique	RTB	BF1	Canal3	Impact TV	TV Maria	TV Al houda	Africable	Organes de presse écrite	location de bâches	location de chaises	location matériel de sonorisation	Achat de carburant pour l'organisation	Rafraîchissement	prise en charge des organisateurs locaux	Frais de mission des organisateurs	*Archivage	Acquisition d'armoires	Carton d'emballage pour achivage
7.1	7.2	7.3	7.4		80	9.1	8.2	8.3	4.8	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	8.11	8.12	8.13	8.14	8.15	8.16	200	9.1	9.2



Burkina Faso Unité – Progrès – Justice GENRE Tél : 00226 50 53 67

Opération spéciale de délivrance d'actes de naissance au bénéfice de 2 millions de femmes.



FICHE DE SOUSCRIPTION

	CONTACT
duqinte:	is tə noitqirəsuos əb ətaQ
	-
	Région :

	Province:
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	Commune :
	_
	∧i aße:
	, Village .
pour une localité spécifique, précisez	Si vous voulez contribuer
A1OIfCFA	Montant total de ma sou
	je voudrais subventionne
auce dne	Nombre d'actes de nais
eciale:1000fCFA	pour cette opération spé
	Coût estimatit d'un acte
	noitginssuos
	Lieu de résidence :

	: ənondələl
	Structure:
	Mom et prénom :
	Souscripteur

Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre 01 BP: 303 Ouagadougou 01 +226 50 30 01 02 +226 50 30 01 02 +226 50 30 01 02

Procedures d'enregistrement

